

Toussainct Videron; ce dernier se fâche et attaque la veuve Guérin-Vuarnier, laquelle, s'apercevant qu'elle a été un peu vive, comparait, le 9^e febvrier 1706, devant Delaage, « tabellion royal » et déclare « verbalement en « la présence de tesmoins, que mal à propos et de colère « elle a le jour de vendredy dernier cinq du présent « mois, dit que Toussainct-Videron, hostelier, demeu- « rant audit Villiers-Cotterêts et sindicq de la commu- « nauté dudit lieu, estoit un bon fripon et un voleur, « qu'elle lui en demande excuse et que non suspect des « dittes injures, elle le tient pour homme de bien et « d'honneur et toute sa famille... Ce déclaré en présence « de Estienne Besnard, procureur au bailliage dudict « Villiers, de Michel Lepape, huissier, de François « Vuafard, marchand, de Jean Dupuy, cordier, et de « François Delagrangé, aussi marchand ».

Cette affaire arrangée, Nicolas Guérin tint paisiblement l'hostellerye des Quatre-Fils-Esmond jusqu'en 1723, époque à laquelle le duc Louis d'Orléans, se rendit acquéreur de cette hostellerye avec le projet d'y jeter les premières bases de l'installation d'une vénerie. Mais c'est seulement en 1762, que son fils Louis-Philippe, donnera suite à ce projet qui se réalisera complètement en 1776, avec *Philippe-Egalité*.

Nous reparlerons de cette vénerie et nous dirons quelle fut sa fin, dans les lignes que nous allons consacrer à l'hostellerye de la Grosse-Tête, voisines de l'hostellerye des Quatre-Fils-Esmond.

L'Hostellerye de la Grosse-Teste *ci-devant Croix-Blanche*

Tenant d'un côté à l'hostellerye des Quatre-Fils-Esmond et d'autre à l'hostellerye du Chapeau-Rouge, dont il sera parlé plus loin; l'hostellerye de la Grosse-Teste existait déjà au seizième siècle sous l'enseigne de la Croix-Blanche.

Son propriétaire, en 1598, était un nommé Clément

nord-ouest, aux jardins du cabaret de la Croix-Blanche. Il cède alors à Jeanne Cosson « partie des bâtiments de son cabaret et lui abandonne le droit de passage qu'il détient sur la rue de Villers-les-Moynes, à présent rue de Soissons ».

Redevenue ce qu'elle était avant 1690, l'hostellerye de la Grosse-Tête se remonte et prospère sous le patronat de Suzanne Cosson, nièce de Jeanne Cosson.

En 1734, Jeanne Cosson de la « Grosse-Tête » et Anne des Roziers, veuve de Jean Rémy du « Chapeau-Rouge », reconnaissent que madame Elisabeth Marquette, veuve de messire Adrien de la Hante, maître particulier de la maîtrise de Valois à Villers-Cotterest, est propriétaire d'une rente de 37 livres sur les hôtelleries qu'ils possèdent audit Villers-Cotterest, ladite rente acquise du sieur Mathieu Lemoine, escuyer, seigneur de la Fontaine, suivant acte devant Rapilliard, notaire à Neuilly-Saint-Front, du 15 juillet 1733.

Le 1^{er} août 1752, Jeanne Cosson vend la majeure partie des terrains et bâtiments de l'hostellerye de la Grosse-Tête, attenant au mur du parc royal, à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, représenté par le sieur Larron de Vitry, « chargé spécialement de faire construire des écuries pour l'équipage de S. A. S. sur l'emplacement des dits terrains ». Elle cède l'autre partie de l'hôtellerie, donnant sur la rue de Soissons, à un sieur Mathieu Delbet, lequel, sept ou huit ans après, se verra contraint d'aller cuisiner plus loin, Monseigneur ayant décidé de faire « édifier une vénerie, dont la façade « s'étendra, grande rue de Soissons, sur les terrains » acquis ou à acquérir des propriétaires, possesseurs et « détenteurs de la ci-devant hôtellerie de Saint-Sébastien et des hôtelleries de la Grosse-Tête et du « Chaperon-Rouge ».

C'est donc en terminant les quelques lignes consacrées, ci-après, à l'hôtellerie du Chapeau-Rouge, que nous verrons ce que devint la vénerie du duc d'Orléans.

Thibault, qui eut, pour successeur, Urbain Richard, en 1618.

Cette hôtellerie eut à subir les déprédations d'une troupe d'affamés, en 1631. Un acte de 1632, dit que :

Benjamin Nicier s'engage et s'oblyge vis-à-vis Richard, marchand hostelain à l'enseigne de la Croix-Blanche, de remettre en l'estat où ils étaient cy-devant les garde-vyvres, bahuts, placards, portes, fenestres et fenestreaux brisés, l'année d'aparavant, par la troupe des mutinés du bourg de Villiers-Costerest, ès jours calamiteux de la famyne d'ycelle année.

En janvier 1663, la Croix-Blanche est tenue par Jean Quentin Nicier le Jeune.

Le 20^e octobre 1689, la Croix-Blanche devient la « Grosse-Teste » avec Denis-Norbert Bocquet et Marie-Anne du Mont.

En 1690, la maison se transforme en deux établissements dont l'un, situé au fond de la cour de l'hostellerye, sera un cabaret qui gardera l'enseigne de la « Croix-Blanche » et auquel on arrivera par un passage « de une toyse de largeur sur dix toyses de longueur, en communauté avec l'autre partye de maison », et l'autre, qui prendra le nom d'hostellerye de la Grosse-Teste, et restera size sur la ruë Villers-les-Moynes » Louis Lallitte-Mostelet tiendra le cabaret, tandis que Denis-Norbert Boucquet et sa femme continueront à gérer l'hostellerye.

Le 8^e febvrier 1724, Jacques Camus, serrurier, se marie avec Madeleine Bouquet, fille de Denis-Norbert Bouquet, maître de l'hôtellerie de la Grosse-Tête.

En 1726, la « Croix-Blanche » et la « Grosse-Tête » sont vendus : la première à Guillain-Charles Petit et la seconde à Jeanne Cosson.

Vers la fin de 1731, Charles Petit rachète à son frère, François Petit, cavalier de la maréchaussée de France en la brigade de Villiers-Costret, une maison servant d'auberge, sise petite rue de Soissons et qui tient, du